

209C0796
FR0000035263-FS0325

4 juin 2009

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

LAFUMA
(Euronext Paris)

1- Par courrier du 4 juin 2009, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56, rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 mai 2009, indirectement par l'intermédiaire de la société CDC Entreprises Elan PME qu'elle contrôle, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la société LAFUMA et détenir indirectement 509 100 actions LAFUMA représentant autant de droits de vote, soit 14,64% du capital et 11,39% des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription de 509 100 actions LAFUMA par CDC Entreprises Elan PME, résultant de l'engagement pris dans le cadre de l'augmentation de capital de la société (2).

2- Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« [...] CDC Entreprises Elan PME, contrôlée à 100% par la Caisse des dépôts et consignations (CDC), déclare :

- agir seule ;
- ne pas envisager d'accroître sa participation dans la société LAFUMA ;
- ne pas avoir l'intention de prendre le contrôle de la société LAFUMA ;
- envisager de demander la nomination d'un représentant au conseil d'administration. »

(1) Sur la base d'un capital composé de 3 476 961 actions représentant 4 467 886 droits de vote.

(2) Cf. prospectus visé par l'AMF sous le numéro 09-117 en date du 29 avril 2009.